

Lieu: Mairie de Rouville**Objet:** Réseaux/économie/synthèse des enjeux

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	HAUDRECHY Jean-Pierre	X			X	jean-pierre.haudrechy@orange.fr
		Adjointe	MERON Valérie	X			X	meronvalerie@gmail.com
		Adjointe	BONNOT Bénédicte		X		X	
		Conseillère municipale	GONCALVES Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	CHEVALLIER Jean-Pierre	X			X	
		Secrétaire de mairie	CERETTI Marianne		X		X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence	X			X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
	DDT Senlis		TANGUY Frédéric	X				
X	Conseil Régional							
X	Conseil Départemental		LORRET Marlène		X			marlene.lorret@oise.fr julien.boulay@oise.fr
X	CCPV		TRAN Doan	X			X	christine.kramer@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
X	Chambre d'Agriculture	Représentant	MOMMELE GILLES		X		X	celine.pons@agri60.fr
X	Chambre de Commerce				X			
X	Chambre des Métiers							
X	SAGEBA	Animatrice SAGE	GASTON Mathilde					ingenieurautomne@orange.fr zonesthumides@bassin-automne.fr
X	SMTCO							
X	STAP-ABF							sdap.oise@culture.gouv.fr
X	DREAL							paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
X	ARS		BILY Maurice		X			maurice.bily@ars.sante.fr
X	Commune de Crépy-en-Valois							
X	Commune de Duvy	Maire	HAVARD Laura					
X	Commune d'Ormoy-Villers							
X	Commune de Lévigney	Maire	LEGER Daniel	X				
X	SICAE		OLIER Philippe	X				
X	SAUR		COCONI Julien	X				
	ATER Environnement	Resp. projets environnement	DEGASNE Alexis					alexis.degasne@ater-environnement.fr
	ATER Environnement	Urbaniste	BAUMANN Cyril					Cyril.baumann@ater-environnement.fr
X	Cabinet Greuzat	Géomètre Expert	GREUZAT Michel	X			X	urbanisme@cabinet-greuzat.com
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	urbanisme@cabinet-greuzat.com

Date de la prochaine réunion: Mardi 20 Février 2018 - 09h15**Objet:** Proposition de PADD

Dates des réunions suivantes: Mercredi 14 mars 2018: 09h15 -à confirmer
Mardi 10 Avril 2018

Points abordés	Actions à engager	Délai
1. Retour sur le précédent compte-rendu		
- Le précédent compte-rendu est validé.		
2. Réseaux et servitudes		
<p>- RESEAU ELECTRIQUE: L'alimentation en électricité de la commune est assurée par la SICAE. On compte 4 postes de transformation. M. Olier signale que les données de septembre 2017 communiquées au BE ont évolué. Les chutes de tension constatées sur le poste Rue René Delorme sont descendues à moins de 9%, contre plus de 11% sur le rapport de septembre. M. Olier précise qu'il est considéré qu'un client est mal alimenté si les chutes de tension sont supérieures à 10%. Le poste peut cependant rapidement tomber en contrainte en cas d'ajout de charge. En outre, ce poste est théoriquement utilisé à 91% de sa capacité, ce qui limite l'ajout de charge. Une réflexion devra être menée dans le cadre de l'aménagement de la zone AU qui nécessitera l'installation d'un nouveau transformateur, à la charge de l'aménageur.</p> <p>Indépendamment de la zone AU, M. Greuzat demande s'il est nécessaire de prévoir un ER dans le PLU en prévision de l'ajout d'un transformateur Rue René Delorme. M. Olier répond que cela ne sera pas nécessaire, dès lors que les constructions ne sont pas trop éloignées des réseaux.</p> <p>M. le Maire demande s'il faut prévoir un ER en prévision de la pose d'un transformateur au niveau du PN37. M. Olier répond que la SICAE se charge de négocier avec les propriétaires et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un ER puisque la commune n'en sera pas bénéficiaire.</p> <p>M. Olier renvoie au BE les documents mis à jour.</p>	SICAE	fait 12/01/18
<p>- EAU POTABLE: M. Coconi (SAUR) précise que l'eau potable distribuée sur la commune provient de 4 forages situés sur la commune d'Auger-Saint-Vincent. Le réseau ne présente aucun dysfonctionnement et il n'y a pas de travaux prévus. L'eau est en quantité suffisante et de qualité conforme aux exigences des normes en vigueur.</p> <p>M.L Lobin signale qu'il existe un schéma eau potable réalisé par la CCPV. M. Tran se charge de le transmettre au BE.</p>	CCPV	Dès que possible
<p>- EAUX USEES: M. le Maire rectifie les données présentées par le BE en signalant que la commune est raccordée à la STEP de Crépy et non à celle d'Orrouy. Le BE en prend note. M. Coconi ajoute que la STEP a une capacité de 20000 EH. Elle est utilisée à 70% de sa charge, qui peut monter à 90% en cas d'épisode pluvieux, dans la mesure où le réseau de Crépy-en-Valois est unitaire. La commune de Rouville ne dispose pas d'un réseau d'eau pluvial.</p> <p>La compétence assainissement est portée par la commune. Une convention de rejet a été passée entre Rouville et Crépy. Le réseau d'assainissement est très récent et ne nécessite pas de travaux. Seule une habitation n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Le zonage d'assainissement est en cours de révision. M.L Lobin rappelle de prévoir la zone AU dans le zonage. Le zonage pluvial est pris en charge par la CCPV et devra être annexé au PLU.</p> <p>La SAUR envoie au BE les réseaux EP et EU en format SIG.</p>	SAUR	dès que possible
<p>- DEFENSE INCENDIE: L'ensemble du territoire est couvert par la défense incendie. Les anomalies signalées sur le rapport de 2015 seront levées en cours d'année et prises en charge par la CCPV.</p>		
<p>- TELECOMMUNICATION ET NUMERIQUE: Une antenne relais est située sur le territoire d'Ormoy-Villers. La réception des réseaux de téléphonie mobile est plutôt moyenne.</p> <p>Le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé à Crépy-en-Valois. Le village n'est pas très bien desservi par l'ADSL, le débit internet est très moyen. Le déploiement de la fibre optique est prévu pour 2019.</p>		
<p>- SERVITUDES: - Aucun monument historique. - Passage d'une canalisation de gaz qui pourrait avoir une incidence dans le cas de projets de construction situés à proximité. La canalisation passe néanmoins assez loin du secteur aggloméré. - Passage d'une voie ferrée.</p>		

3. Economie et activités

- POPULATION ACTIVE:

Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève à 73%. Il a diminué de près de 4 points entre 2009 et 2014 et est inférieur au taux communautaire où il est de 77,7%. Dans le même temps, la part des retraités a augmenté de près de 5%, en lien avec le vieillissement constaté à l'étude des indicateurs démographiques. La part des actifs ayant un emploi s'élève à 70,4% et est légèrement supérieure à celle de la CCPV. Avec un taux de chômage de 3,6%, la commune se situe bien au-dessous de la moyenne des territoires de comparaison. La valeur de ce taux, qui a baissé de plus de 3% depuis 2009, traduit la bonne insertion des habitants de Rouville dans le tissu économique.

Le profil de la population active est dominé par la catégorie des professions intermédiaires, avec également une bonne représentation des employés et des cadres et professions intellectuelles supérieures.

- L'EMPLOI:

Seuls 12 actifs Rouillois travaillent dans le village en 2014. Ce nombre est stable depuis 2009 mais a fortement augmenté par rapport à 1999 où il ne concernait que 5 personnes. La commune appartient à la zone d'emplois Roissy Sud Picardie, mais plus de la moitié des 15 ans ou plus ayant un emploi travaille dans l'Oise. La commune de Crépy-en-Valois au Nord et le pôle Nanteuil-le-Haudouin/Le Plessis-Belleville/ Lagny le Sec plus au Sud constituent des pôles d'emploi majeurs sur le territoire. La commune reste néanmoins influencée par la proximité avec l'Ile-de-France et plus particulièrement avec l'aéroport de Roissy. Ainsi près de 35% des actifs travaillent dans une région autre que la Picardie. Malgré la proximité de la gare de Crépy-en-Valois, on note une forte dépendance à la voiture, dont la part dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dépasse les 80 %.

L'INSEE recense 16 entreprises sur le territoire communal dont 8 dans le domaine des services aux entreprises. L'entreprise GC Nettoyage emploie de 20 à 49 salariés. M. le Maire signale que le dirigeant lui a fait part de besoins d'extensions. Le classement Nh de la zone pourrait évoluer vers un classement en zone U.

- ECONOMIE LOCALE:

- COMMERCE ET SERVICES

Le village ne dispose d'aucun commerce de proximité ni de service de livraison. Les principaux commerces sont situés à Crépy-en-Valois et accessibles en moins de 5 minutes en voiture. Un traiteur est installé dans le village.

Les activités répertoriées correspondent à des entreprises de services disséminées dans le tissu bâti du village.

- INDUSTRIE ET ARTISANAT

La commune dispose d'une petite zone d'activités située Rue Albert Callens, en entrée de village. Elle accueille les bâtiments liés à la culture et à la commercialisation du gazon. Cette zone est identifiée au SCoT comme Parc d'Activités Economiques de proximité existant. D'après les orientations du SCoT, cette zone n'a pas vocation à se développer mais doit permettre de répondre aux besoins des entreprises existantes. Elle peut accueillir ponctuellement de nouvelles activités, bien que sa surface soit aujourd'hui largement occupée.

- TOURISME

Le patrimoine culturel et historique de Rouville n'a pas donné lieu au développement d'activités touristiques et la commune n'abrite aucun hébergement touristique.

En revanche, la qualité de son cadre et de son patrimoine naturel en fait une destination très prisée des randonneurs qui empruntent notamment le GR11. La proximité de la Voie Verte devrait tendre à renforcer cet attrait même si la liaison n'est aujourd'hui pas évidente.

- DIAGNOSTIC AGRICOLE:

- DONNEES GENERALES:

D'après le recensement agricole de 2010, la superficie agricole utilisée affectée à la commune de Rouville est de 280 hectares, soit en diminution depuis 2000 (320 ha). De même, la surface de terres agricoles déclarées à la PAC a baissé d'un peu plus de 2 ha passant de 434 ha en 2006 à 431,7 ha en 2016. Cependant, aucune nouvelle construction n'a été édifée sur les îlots non déclarés en 2016 qui seraient occupés par des dalles engazonnées d'après les élus. Il n'y aurait donc pas eu de consommation de surfaces agricoles sur les dix dernières années.

Le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA) a en revanche sensiblement augmenté, passant de 4 en 2000, à 5 en 2010. On peut également noter que le nombre d'UTA est revenu à une valeur identique à celle de 1988.

Avec une aptitude physique des sols supérieure à 70 sur l'ensemble du territoire, voire supérieure à 80 en ce qui concerne le plateau bas, la valeur agronomique des terres est bonne.

L'activité agricole pratiquée sur le territoire communal est la polyculture (blé, orge, oléagineux, betteraves sucrières). La culture dominante est celle des céréales, dont la surface cultivée représente non loin de la moitié de la surface cultivée du territoire communal. Aucune des exploitations ne pratique l'élevage. L'exploitation agricole qui a son siège sur la commune a étendu son activité à la production de gazon commercialisé sur place en vente directe.

<p>- CONCERTATION AGRICOLE: - Seuls 4 questionnaires ont été retournés: Les exploitations sont gérées par un à deux chefs d'exploitation. L'activité agricole est en général exercée à titre principal, à l'exception d'une exploitation. L'exploitation qui a son siège sur la commune emploie 6 salariés. Il s'agit d'une assez grande exploitation (plus de 300 ha de terres exploitées). L'activité semble pérenne et aucune cessation d'activité n'a été évoquée. Succession assurée à titre familial. Le siège d'exploitation est localisé dans la trame bâtie du village.</p> <p>- Remarques et projets: Afin d'accéder aux terres de culture du plateau haut, les engins agricoles ont pour habitude de traverser le village en empruntant la Rue Albert Callens. La rue n'est cependant pas configurée pour cet usage qui vient gêner la circulation automobile le long de cet axe étroit. Les élus souhaiteraient interdire la circulation des engins dans le bourg, pour les exploitations dont le siège n'est pas sur la commune, et créer un chemin qui contournerait le village. M. le Maire fait remarquer que le tracé indiqué sur la carte n'est pas correct: le chemin souhaité longerait seulement les parcelles B208 et B236 pour redescendre le long du Chemin de Crépy. Le Cabinet Greuzat en prend note et prévoit de mettre un ER à cet emplacement.</p> <p>Le corps de ferme en activité est situé en entrée de village, Rue Albert Callens, à proximité directe des habitations. Des problèmes de voisinage en lien avec cette proximité et les besoins de l'activité ont été évoqués.</p> <p>En outre, le corps de ferme est principalement constitué de bâtiments anciens qui pourraient être de moins en moins adaptés au matériel agricole. Confronté à cette problématique, l'exploitant a émis le souhait de pouvoir transformer en logements les bâtiments qui ne seraient plus utilisés. Dans le cadre du PLU, son devenir doit être évoqué afin de préserver son caractère patrimonial tout en permettant un bon fonctionnement de l'activité agricole. Il est décidé de demander à M. Mommelé des précisions sur son projet.</p>		
4. Potentiel de densification du tissu existant		
<p>- La carte présentée appelle les modifications suivantes: Supprimer le terrain identifié n°3 et mettre un ER dans le but de créer une aire de stationnement non imperméabilisée. M.L Lobin signale que le projet pourrait être subventionnable s'il a un rôle de régulateur des eaux pluviales. La commune n'envisage pas de créer des logements dans la maison communale mais éventuellement d'y installer l'école.</p>		
5. Synthèse des enjeux		
<p>- Le BE expose les atouts et faiblesses du territoire mis en évidence par le diagnostic et les enjeux auxquels devra répondre le PADD.</p>		
<p>- PAYSAGE (TISSU URBAIN): M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la zone AU, il est prévu d'élargir la mare et d'en faire un espace public de loisirs qui viendrait compenser la suppression du terrain de sports existant.</p>		
<p>- DEPLACEMENTS: M. Greuzat propose que l'enjeu de sécurisation des déplacements sur le Chemin des Meuniers se traduise réglementairement par la mise en place d'un ER. La commune revient vers le BE pour lui faire part de sa décision sur cette question.</p>		
<p>- HABITAT: - Le BE explique que le point mort, c'est-à-dire le nombre de logements qu'il faut réaliser afin de maintenir la population constante, est estimé à 14 d'ici 2035. - Un tableau mettant en parallèle les scénarii de croissance et les conséquences sur le nombre de logements à réaliser est présenté et expliqué. - Le BE rappelle les orientations du SCoT qui imposent qu'un minimum de 18 logements à l'hectare soient réalisés dans les zones en extension, pour les communes du pôle urbain. Le PLU devra être compatible avec le SCoT et suivre cette orientation pour la zone AU. - M. Tran fait remarquer que la notion d'extension n'est pas valable uniquement pour les zones à urbaniser mais pour toutes les constructions qui seraient en extension de la zone urbaine constituée. M. Greuzat et M.L Lobin regrette que le SCoT ne soit pas plus clair en ce qui concerne cette question très importante.</p>		
<p>- M. Tran (CCPV) signale également que l'enveloppe foncière destinée à l'habitat attribuée au pôle urbain et à sa couronne est de 39 ha. Il est précisé qu'il s'agit d'une enveloppe globale que se partagent les communes du pôle urbain.</p>		
<p>- M.L Lobin pense que la proximité avec la commune de Crépy-en-Valois pourrait aussi être mentionnée comme une faiblesse, notamment sur la question de la vie de village et de l'économie (commerces de proximité). Le BE est d'accord et en fera mention dans le diagnostic.</p>		

4. Divers		
<p>- M. Tran précise que le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du SCoT doit être remis ce jour et que l'approbation est prévue pour février.</p>		
<p>- Le BE signale que la prochaine étape est l'élaboration du PADD et transmet aux élus un document qui expose toutes les thématiques qui doivent être abordées. Il est demandé aux élus de se réunir afin de réfléchir aux éléments de l'ancien PADD qu'ils souhaitent conserver et de quelle façon ils souhaitent le compléter. Le BE présentera un projet de PADD lors de la prochaine réunion.</p>		
<p>- La date de la prochaine réunion est fixée au Mardi 20 Février.</p>		